

OFFRE ADHÉRENTS FFESSM

Bouteille B5 OYAN™ (1m3)

Offre au 1er janvier 2026

N° du contrat :

Si concerné ANNULE ET REMPLACE

Date de début du contrat :

N° de compte client ALSF :

N° d'adhérent FFESSM :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal / Ville :



1 Choisissez votre offre de gaz



OFFRE CONTRAT 3 ANS

- Contrat 3 ans | Location bouteille B5 OYAN™ : 624,19€ TTC
- Charge d'oxygène : 59,73€ TTC par bouteille

OFFRE CONTRAT 5 ANS

- Contrat 5 ans | Location bouteille B5 OYAN™ : 814,88€ TTC
- Charge d'oxygène : 59,73€ TTC par bouteille

OFFRE LOCATION MENSUELLE

- Location mensuelle Bouteille B5 OYAN™ : 41,47€ TTC par mois
- Charge d'oxygène : 59,73€ TTC par bouteille

2 Mode de livraison

PHARMACIE RELAIS ALSF

Gratuit

LIVRAISON DIRECTE

156,94 € TTC (dont 85,40 € TTC de RTE**)

3 Choisissez votre matériel



Masque à haute concentration adulte + Tuyau 2,1m*

Réf : 168793

Quantité

Prix unit. HT

Prix unit. TTC
(TVA 20%)

3,51€

4,21€



Masque à haute concentration enfant + Tuyau 1,8m*

Réf : 133752

3,79€

4,55€



Insufflateur Ambu SPUR II Adulte complet avec masque facial bourrelet pré-gonflé taille adulte/médium*

Réf : 212425

14,60€

17,52€



Insufflateur Ambu SPUR II Pédiatrique complet avec masque facial bourrelet pré-gonflé taille bébé*

Réf : 212426

14,60€

17,52€



Sac de transport rouge pour bouteille d'oxygène

Réf : 184232 - ABYSS

369,17€

443,00€



Frais de port matériel

(obligatoire uniquement en cas d'achat matériel)

Réf : ZFH2

40,00€

48,00€

* Dispositif médical : nous contacter pour avoir la fiche technique.

Validité des Dispositifs Médicaux = 5 ans

** Règlement Transport Environnement (RTE)

Total de ma commande matériel

Fait à le

Votre conseiller(ère) client Ville ALSF :

Signature et cachet avec la mention
« bon pour accord » :Ce bon de commande signé et daté est à renvoyer par e-mail à clientville.alsf@airliquide.com

NOUS CONTACTER

Centre de Service Client Ville

Du lundi au Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h

Par téléphone | +33(0) 969 328 133

Par email | clientville.alsf@airliquide.com

OFFRE ADHÉRENTS FFESSM

Bouteille B2 OYAN™ (0,4m3)

Offre au 1er janvier 2026

N° du contrat :

Si concerné ANNULE ET REMPLACE

Date de début du contrat :

N° de compte client ALSF :

N° d'adhérent FFESSM :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal / Ville :



1 Choisissez votre offre de gaz



OFFRE CONTRAT 3 ANS

- Contrat 3 ans | Location bouteille B2 OYAN™ : 891,69€ TTC
- Charge d'oxygène : 39,99€ TTC par bouteille

OFFRE CONTRAT 5 ANS

- Contrat 5 ans | Location bouteille B2 OYAN™ : 1192,52€ TTC
- Charge d'oxygène : 39,99€ TTC par bouteille

OFFRE LOCATION MENSUELLE

- Location mensuelle Bouteille B2 OYAN™ : 41,47€ TTC par mois
- Charge d'oxygène : 39,99€ TTC par bouteille

2 Mode de livraison

PHARMACIE RELAIS ALSF

Gratuit

LIVRAISON DIRECTE

156,94 € TTC (dont 85,40 € TTC de RTE**)

3 Choisissez votre matériel



Masque à haute concentration adulte + Tuyau 2,1m*

Réf : 168793

Quantité

Prix unit. HT

Prix unit. TTC
(TVA 20%)

3,51€

4,21€



Masque à haute concentration enfant + Tuyau 1,8m*

Réf : 133752

3,79€

4,55€



Insufflateur Ambu SPUR II Adulte complet avec masque facial bourrelet pré-gonflé taille adulte/médium*

Réf : 212425

14,60€

17,52€



Insufflateur Ambu SPUR II Pédiatrique complet avec masque facial bourrelet pré-gonflé taille bébé*

Réf : 212426

14,60€

17,52€



Sac de transport rouge pour bouteille d'oxygène

Réf : 184232 - ABYSS

369,17€

443,00€



Frais de port matériel

(obligatoire uniquement en cas d'achat matériel)

Réf : ZFH2

40,00€

48,00€

* Dispositif médical : nous contacter pour avoir la fiche technique.

Validité des Dispositifs Médicaux = 5 ans

** Règlement Transport Environnement (RTE)

Total de ma commande matériel

Fait à le

Votre conseiller(ère) client Ville ALSF :

Signature et cachet avec la mention
« bon pour accord » :Ce bon de commande signé et daté est à renvoyer par e-mail à clientville.alsf@airliquide.com

NOUS CONTACTER

Centre de Service Client Ville

Du lundi au Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h

Par téléphone | +33(0) 969 328 133

Par email | clientville.alsf@airliquide.com

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont applicables aux ventes par la société Air Liquide Santé France (ci-après « ALSF ») à un tiers (ci-après le « Client ») de gaz à usage médical (ci-après le ou les « Gaz ») et à la mise à disposition des emballages dans lesquels ils sont contenus sur le site accessible à l'adresse <https://portail.airliquidehealthcare.fr> (ci-après le "Site"). Toute commande de Gaz implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Tous autres documents que les présentes CGV communiqués par ALSF tels que catalogues, prospectus, publicités n'ont qu'une valeur informative et indicative.

Le fait pour ALSF de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGV sont disponibles sur le Site et peuvent être imprimées et/ou téléchargées par le Client. ALSF se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment.

Les présentes CGV ne sont applicables que pour les achats effectués par des Clients situés en France et livrés exclusivement sur le territoire français.

MODALITÉS D'UTILISATION DES GAZ

Le Client déclare être dûment habilité à utiliser les Gaz, ALSF déclinant toute responsabilité à cet égard.

Le Client déclare bien connaître la destination propre des Gaz et qu'il en fera bon usage. L'utilisation du Gaz livré se fait sous sa responsabilité pleine et entière.

Le Client s'engage à fournir à ALSF l'ensemble des informations justifiant de son habilitation à utiliser les Gaz et à lui en communiquer sans délai les éventuelles modifications.

Le Résumé des Caractéristiques du Produit est disponible sur le site d'ALSF accessible à l'adresse www.air-liquide.healthcare.fr.

Le Client s'engage à ne pas modifier les Gaz. La notice d'utilisation est jointe à chaque emballage de Gaz.

ALSF se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle juge utiles aux Gaz et aux emballages dans lesquels ils sont contenus.

COMMANDES DE GAZ

Pour procéder à l'achat de Gaz sur le Site, le Client doit au préalable procéder à la création d'un compte client en cliquant sur le lien "Connexion/Enregistrement" qui figure en haut des pages du Site et accéder à son compte. Le Client passe sa commande en ajoutant le(s) Gaz sélectionné(s) depuis le catalogue du Site dans son panier. Après avoir sélectionné l'adresse de livraison ainsi que les informations nécessaires au traitement de sa commande, le Client est redirigé vers une page récapitulant sa commande. Il peut le cas échéant modifier le contenu et/ou les quantités de sa commande. Afin que la commande soit validée, le Client doit accepter, en cliquant à l'endroit indiqué sur le Site, les présentes CGV. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client a procédé à sa validation finale. La finalisation de la commande entraîne l'envoi d'un courrier électronique récapitulatif de la commande. Le Client a la possibilité de suivre ses commandes sur le Site en accédant à l'onglet "Mes Commandes".

Les commandes doivent être passées par le Client au plus tard à 11h00 le jour ouvré avant le jour de livraison. Pour toute commande passée après 11h00 le jour ouvré avant une livraison pour le lendemain, un forfait pour commande hors plage horaire sera facturé au Client conformément au tarif en vigueur.

Pour les semaines comprenant un jour férié, la commande devra être passée un jour ouvré avant le jour habituel de commande, toujours avant 11 heures.

Sauf disposition particulière convenue par écrit entre les parties, pour toute commande d'un nombre inférieur à trois emballages, un forfait pour commande minimum sera facturé au Client conformément au tarif en vigueur.

Toute demande de modification d'une commande passée par le Client ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit et sous réserve de l'accord écrit d'ALSF.

Conformément aux articles L221-3 et L.221-28, 5° et 6° du Code de la Consommation, le droit de rétractation d'une durée de 14 jours prévu aux articles L.221-8 et suivants de ce même code n'est pas applicable aux ventes de Gaz sur le Site, compte tenu de la nature-même du Gaz et pour des raisons d'hygiène et/ou de protection de la santé.

LIVRAISON

Les emballages de Gaz sont livrés chez le Client à l'adresse de livraison qu'il aura sélectionnée avant la validation de la commande. L'établissement du Client mentionné dans

l'adresse de livraison doit être facilement accessible pour des véhicules d'un poids total en charge de 19 tonnes.

Un bulletin de livraison, précisant la nature et le nombre d'emballages livrés et repris, est remis au Client. Le Client est tenu d'en vérifier l'exactitude, les indications portées sur ce bulletin servant ensuite à la facturation par ALSF des Gaz, livraisons, prestations et emballages en stock. Aucune contestation se rapportant au bulletin de livraison ne pourra être prise en considération au-delà de 48h après la livraison.

Les tournées de livraison sont organisées suivant la réglementation des transports en vigueur et effectuées à jours fixes. Les jours et fréquences des tournées peuvent être modifiés. Les livraisons ont lieu entre 0h et 22h. Le Client s'engage à permettre la réalisation de la livraison dans l'intégralité de cette plage horaire. En cas de restriction d'horaires ou d'accès et sous réserve de faisabilité, un forfait « Livraison avec accès restreint » sera facturé, conformément au tarif en vigueur.

Les livraisons et les reprises des emballages vides ont lieu dans des locaux qui doivent être conformes à la réglementation pharmaceutique, désignés par le Client et placés sous sa responsabilité. Il appartient au Client de préparer les emballages vides à reprendre. Sauf mention spécifique figurant sur la commande, le nombre d'emballages vides à reprendre devra être égal au nombre d'emballages à livrer en exécution de la commande passée par le Client. En cas d'écart, ALSF se réserve la possibilité de modifier la commande du Client sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Tout emballage non livré en raison d'un nombre d'emballages à reprendre inférieur sera facturé au Client par un forfait « Bouteille transportée non livrée » suivant le tarif en vigueur. Un emballage repris plein ne pourra pas faire l'objet d'un avoir sur la charge de Gaz.

En cas de reprise chez un tiers d'emballage ayant été livré au Client, un forfait correspondant à la correction du stock du Client est facturé conformément au tarif en vigueur.

Une participation à la Réglementation des Transports et de l'Environnement (RTE) est facturée pour chaque bulletin de livraison émis suivant le tarif en vigueur.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix des Gaz figurant sur le Site sont indiqués hors taxes et hors frais de livraison. La TVA ainsi que les frais de livraison sont indiqués au Client lorsqu'il accède au récapitulatif de sa commande. Tout impôt, taxe ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Les factures sont payables, sauf disposition particulière, à la livraison.

Sauf dans le cas où elle fait l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique, la mise à disposition des emballages fait l'objet d'une location mensuelle facturée au cours du mois considéré et calculée en fonction des stocks du début de mois, toute période commencée étant due. Les prix des locations sont définis par gamme (regroupement d'emballages de nature similaire) et correspondent à un usage standard des emballages, à savoir une rotation inférieure à trois mois. Sauf disposition particulière, l'immobilisation de ces emballages, au-delà de trois ou de six mois, fera l'objet d'une facturation mensuelle de frais d'immobilisation conformément au tarif en vigueur.

Les réclamations éventuelles relatives à la facturation devront être formulées par écrit au plus tard dans les 10 jours suivants la date d'émission de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation relative à la facture ne sera admise.

Sauf disposition particulière convenue par écrit, les factures peuvent être réglées soit :

- par prélèvement bancaire. Aucun escompte ne sera accordé par ALSF au Client.
- par paiement en ligne via la plateforme sécurisée du prestataire de paiement d'ALSF, Ingenico Financial Solution.

Ingenico Financial Solution est une société de e-paiement immatriculée à Bruxelles (Belgique) sous le numéro 886.476.763, autorisée par la Banque Nationale de Belgique et dont le siège social est situé au 102 Boulevard de la Woluwe à Bruxelles (1200).

Le paiement par carte bancaire par le Client est présumé avoir été réalisé par un utilisateur dûment autorisé d'une carte bancaire professionnelle au nom du Client facturé. Le Client reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte bancaire à Ingenico Financial Solution vaut autorisation de débit du compte bancaire associé à la carte bancaire, à concurrence du montant de la facture concernée. Le Client est informé que la carte bancaire sera débitée immédiatement à compter de la finalisation de la procédure de paiement. En cas de refus du paiement, le Client en sera informé immédiatement par Ingenico Financial Solution sur la plateforme de paiement directement. Dans cette hypothèse,

la facture concernée ne sera pas considérée réglée par ALSF et le Client pourra faire une nouvelle tentative de paiement en ligne ou changer son mode de paiement.

Les données enregistrées et conservées par ALSF constituent la preuve de la Commande et de l'ensemble des commandes passées. Les données enregistrées par Ingenico Financial Solution constituent la preuve de toute transaction financière intervenue entre le Client et ALSF.

En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, ALSF se réserve la possibilité d'appliquer des pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal et ce sans préjudice de l'exercice par ALSF de ses droits à recours.

Tout retard de paiement donnera également lieu au versement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros par facture.

ALSF se réserve la possibilité de demander une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant.

En cas de non paiement d'une facture à l'échéance, sans préjudice des droits ou recours dont ALSF pourrait se prévaloir en vertu des présentes CGV, ALSF aura le droit de refuser toute nouvelle commande et d'exiger au préalable le paiement des sommes dues. Dans le cas où aucune livraison ne serait prévue, le Client s'engage à restituer les emballages en stock qu'il détient. Les frais de transport afférents à cette restitution seront facturés au Client au tarif en vigueur.

Toute demande du Client de ré-édition d'un document (ex. copie de bulletin de livraison, duplicata de facture...) lui ayant déjà été adressé par ALSF fera l'objet d'une facturation au tarif ALSF en vigueur.

MISE À DISPOSITION DES EMBALLAGES

Les Gaz sont livrés dans des emballages, sous forme gazeuse ou liquide, appartenant à ALSF ou à une société du groupe Air Liquide et ne peuvent, en aucun cas, être prêtés, loués, cédés ou aliénés par le Client et saisis par des tiers.

Les emballages, dont le nombre et les quantités ont été définis au préalable d'un commun accord avec le Client sont mis à disposition du Client par ALSF, ou pour son compte par ses distributeurs, jusqu'à la date de réemption du Gaz figurant sur l'emballage ou au plus tard cinq (5) ans à compter de la livraison au Client. A compter de cette date, le Client s'engage à restituer à ALSF le(s) emballage(s) selon les modalités qu'ALSF lui aura indiquées. Sauf disposition particulière convenue par écrit, des frais de transport seront facturés au Client qu'il s'engage à payer.

Une annexe logistique détaillant les emballages en stock chez le Client est adressée au Client avec la facture.

ALSF se réserve le droit de procéder chez le Client à des vérifications du nombre d'emballages.

Toute détérioration, pièce manquante ou non restitution d'emballage sera facturée au Client suivant le tarif en vigueur.

En cas d'expertise d'un emballage à la demande du Client concluant à l'absence de responsabilité d'ALSF dans la détérioration de l'emballage, les frais d'expertise seront facturés au Client au tarif en vigueur.

Toute la maintenance des emballages, telle que notamment la peinture, l'étiquetage et la ré-épreuve périodique, est réalisée par ALSF conformément aux règlements applicables pour permettre au Client l'utilisation des emballages en toute sécurité.

TRANSFERT DE RISQUE ET DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété du Gaz s'effectue lors de la livraison au Client. Les emballages de gaz sont placés, dès leur livraison, sous la responsabilité du Client qui en a la garde et le contrôle.

RESPONSABILITÉ

En cas de manquement d'ALSF à ses obligations contractuelles, sa responsabilité à l'égard du Client est limitée aux dommages directs aux biens à hauteur de vingt mille (20.000) euros toutes réclamations cumulées. Au-delà de ce montant, le Client renonce à recours contre ALSF, ses employés, agents, représentants et assureurs et s'engage à obtenir de ses assureurs une renonciation à recours équivalente. ALSF ne pourra voir sa responsabilité engagée envers le Client pour tout autre dommage, qu'il s'agisse, sans limitation, de dommages matériels, directs ou indirects, causés au Client dans le cadre de la vente objet des présentes CGV, de pertes d'exploitation, d'utilisation ou de revenus, de réclamations de tiers ou de tout autre dommage direct ou indirect quel qu'il soit. Le Client renonce à cet égard à recours contre ALSF, ses employés, agents, représentants et assureurs et obtiendra une renonciation à recours équivalente de ses assureurs.

FORCE MAJEURE

Les événements indépendants de la volonté de l'une des parties ou de ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs ou agents, pouvant affecter ladite partie (ou ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs ou agents) dans l'accomplissement de tout ou partie de ses obligations contractuelles (autres que des obligations de payer des sommes d'argent), tels que, notamment : incendie, inondation, catastrophe naturelle, émeute, guerre, sabotage, urgence de santé publique, maladies contagieuses, épidémie, pandémie, mesures de quarantaine et autres mesures similaires, grève, lock-out, fait de tiers, explosion, tremblement de terre, loi, ordonnance et règlement gouvernementaux, défaut d'obtention ou de maintien d'une (de plusieurs autorisation(s) nécessaire(s)), bris de machine ou avarie de matériel, interruption du réseau informatique ou du réseau de télécommunications, impossibilité d'obtenir de l'électricité ou de se procurer des matières premières, des utilités, de la main d'oeuvre, des équipements ou des moyens de transport, suspendront l'exécution de la Commande pendant la durée de l'(des) événement(s).

Cet(ces) événement(s) libérera(ont) les parties de leurs obligations pendant la durée dudit(desdites) événement(s) et dans la mesure de ses(leurs) effets. Si un tel(de tels) événement(s) se produisait(produisaient), les parties s’engagent à se prévenir mutuellement le plus rapidement possible. Cet article ne pourra être évoqué par le Client pour se dégager de son obligation de payer toutes sommes d’argent dues à ALSF.

SÉCURITÉ – PRÉCAUTIONS D’EMPLOI

Les fiches de données de sécurité-réglementation concernant les Gaz sont disponibles sur le Site. Le Client s’engage à s’assurer que toute personne susceptible d’utiliser ou de manipuler les gaz ainsi que leurs emballages dispose bien de ces documents et que ces documents sont bien appliqués. Il appartient au Client de vérifier que ses conditions de stockage des Gaz sont conformes à celles indiquées dans le Résumé des Caractéristiques du Produit.

Le Client s’engage à ne pas réparer ou modifier les emballages de Gaz ou leur marquage, à ne pas les remplir ou en transvaser leur contenu, à ne pas démonter les accessoires, notamment le chapeau, le robinet ou la rondelle.

En raison du danger qui en résulte, le Client s’engage à ne pas graisser les robinets, raccords, détendeurs ou toute autre pièce équipant les bouteilles et les récipients. Les robinets doivent être soigneusement refermés après usage et en fin d’usage. Tout emballage portant des traces de graisse ou de tout autre produit étranger fera l’objet d’un démontage et d’un nettoyage intérieurs et extérieurs effectués par ALSF dont les frais correspondants seront facturés au Client.

Les robinets doivent être soigneusement refermés après usage et en fin d’usage.

Les demandes d’autorisations administratives de stockage de gaz et de dérogation de circulation, si elles sont nécessaires, sont déposées par le Client. Le Client établira avec les prestataires de transport désignés par ALSF un protocole de sécurité pour les livraisons.

PHARMACOVIGILANCE-MATÉRIOVIGILANCE

Pour les Gaz ayant le statut de médicament, le Client s’engage à respecter les obligations relatives à la pharmacovigilance conformément aux dispositions du code de la santé publique et à informer sans délai ALSF de tout effet indésirable grave ou inattendu et/ou des mésusages dont il a eu connaissance susceptibles d’être causés par le gaz médicinal.

Pour les Gaz ayant le statut de dispositif médical ainsi que pour les emballages, le Client s’engage à respecter les obligations relatives à la matériovigilance conformément à l’ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur découlant notamment, sans que cela soit exhaustif, du code de la santé publique et du Règlement européen 2017/745 du 5 avril 2017. Le Client s’engage à désigner un correspondant matériovigilance.

Concernant le Gaz ayant le statut de dispositif médical ainsi que pour les emballages, le Client s’engage à :

- se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de vigilance y compris les cas de mésusage du produit;
- informer immédiatement ALSF de toute non-conformité concernant le Gaz ou les emballages qu’il pourrait constater;
- - informer immédiatement ALSF de tout risque grave que pourrait présenter le Gaz ou les emballages;
- respecter les conditions de stockage et de transport du Gaz et des emballages;
- notifier sans délai à ALSF toute réclamation ou signalement de professionnels de santé, de patients ou d’utilisateurs relatifs à des incidents supposés liés au Gaz ou aux emballages;
- assurer la traçabilité du Gaz et des emballages pendant une durée minimale de 10 ans;
- tenir et conserver un registre des réclamations, du Gaz ou des emballages non conforme ainsi

- que des rappels et des retraits de Gaz ou des emballages;
- collaborer à la mise en oeuvre de tout avis relatif à la sécurité, à tout rappel et/ou retrait de Gaz ou emballages;
- conserver et fournir à ALSF toute donnée liée à un rappel ou retrait de Gaz ou emballages.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties s’engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu de la réglementation applicable à la protection des données en particulier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné collectivement la « Réglementation Applicable »).

Dans le cadre de la mise en oeuvre des présentes CGV, chaque partie peut recueillir et traiter les données à caractère personnel des employés de l’autre partie et/ou ses clients ou toute autre catégorie pertinente de personnes. Chaque partie reconnaît agir en tant que responsable de traitement en ce qui concerne la collecte et le traitement de telles données à caractère personnel et à ce titre s’engage à se conformer aux exigences de la Réglementation Applicable.

Concernant les traitements des données à caractère personnel conduits sous la responsabilité d’ALSF, les données à caractère personnel du Client sont collectées et traitées en vue de la gestion des commandes de gaz et de la mise à disposition des emballages. Elles seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la commande.

Conformément à la Réglementation Applicable, le Client dispose du droit d’accès à ses données personnelles, de rectification, de modification, d’effacement et de limitation sur ses données personnelles sous le lien suivant:

<https://contactprivacy.airliquide.com/fr>

ÉTHIQUE- CONFORMITÉ

Chaque partie, particulièrement attachée à la protection et à la promotion des droits humains et du travail, à la protection de l’environnement et au développement durable, à la lutte contre la corruption, le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme, et au respect des sanctions, fait les déclarations suivantes et prend les engagements suivants dans le cadre de l’exécution des présentes CGV :

- chaque partie s’engage à respecter son ou ses propres codes de conduite ;
- chaque partie s’engage à respecter les lois en matière de développement durable, les lois anti-corruption, les lois anti-blanchiment et les sanctions applicables ;
- chaque partie a mis en place et maintiendra des systèmes, des politiques et des mécanismes de contrôle interne adéquats pour garantir le respect de ces lois applicables et sanctions ;
- chaque partie a mis en place et maintiendra des systèmes, des politiques et des mécanismes de contrôle interne adéquats pour identifier, prévenir et remédier à tout impact négatif, réel ou potentiel, sur les droits humains et l’environnement ; et
- chaque partie a mis en place et maintiendra un système d’alerte professionnelle.

SOUS- TRAITANCE

ALSF se réserve le droit de sous-traiter une partie de ses obligations au titre des présentes CGV.

TRANSFERT

Les présentes CGV continueront avec les ayants droits de l’une ou l’autre des parties en cas de transfert de droits, cession, apports, absorption ou fusion.

DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris même en cas de pluralité de défendeurs ou appels en garantie.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de matériel (ci-après le ou les « Matériel(s) ») par la société Air Liquide Santé France (ci-après « ALSF ») à un tiers (ci-après le « Client ») réalisées sur le site accessible à l'adresse <https://portail.airliquidehealthcare.fr> (ci-après le « Site »). Toute commande de Matériel implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Tous autres documents que les présentes CGV communiqués par ALSF tels que notamment catalogues, prospectus, publicités n'ont qu'une valeur informative et indicative.

Le fait pour ALSF de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGV sont disponibles sur le Site et peuvent être imprimées et/ou téléchargées par le Client. ALSF se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment.

Les présentes CGV ne sont applicables que pour les achats effectués par des Clients situés en France et livrés exclusivement sur le territoire français.

COMMANDE DE MATÉRIEL

Pour acheter du Matériel sur le Site, le Client doit au préalable procéder à la création d'un compte client en cliquant sur le lien "Connexion/Enregistrement" qui figure en haut des pages du Site et accéder à son compte. Le Client passe sa commande en ajoutant le Matériel sélectionné depuis le catalogue du Site dans son panier. Après avoir sélectionné l'adresse de livraison ainsi que les informations nécessaires au traitement de sa commande, le Client est redirigé vers une page récapitulant sa commande. Il peut le cas échéant modifier le contenu et/ ou les quantités de sa commande. Afin que la commande soit validée, le Client doit accepter, en cliquant à l'endroit indiqué sur le Site, les présentes CGV. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client a procédé à sa validation finale. La finalisation de la commande entraîne l'envoi d'un courrier électronique récapitulatif de la commande. Le Client a la possibilité de suivre ses commandes sur le Site en accédant à l'onglet "Mes Commandes".

Toute demande de modification d'une commande validée par le Client ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit et sous réserve de l'accord écrit d'ALSF.

Toute commande dont le montant est inférieur à 100 euros HT donne lieu à facturation d'une somme forfaitaire de 15 euros HT destinée à couvrir les frais administratifs.

ALSF se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle juge utiles au Matériel ainsi que de modifier les produits figurant sur ses catalogues, prospectus... En cas d'indisponibilité du Matériel commandé, ALSF en informera le Client.

LIVRAISON

Le transfert de risque est réputé effectué dans les usines ou magasins d'ALSF.

Si l'expédition est retardée pour une cause non imputable à ALSF, et si cette dernière y consent, le Matériel sera emmagasiné et manutentionné, s'il y a lieu, aux frais et risques du Client, ALSF déclinant toute responsabilité à cet égard. Ces dispositions ne modifient en rien l'obligation de paiement du prix par le Client.

Sauf stipulation expresse d'ALSF, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de livrer à date fixe. Aucune pénalité pour retard de livraison ne peut être réclamée à ALSF.

Si la commande se compose de livraisons successives, le défaut d'une livraison ne pourra donner lieu à l'annulation de la commande ni motiver la résiliation de la commande.

Toute livraison sera accompagnée de la remise au Client d'un bon de livraison. A réception, le Client émargera le bon de livraison ou en cas d'avarie des Matériels livrés ou de manquants, effectuera les réserves. Conformément aux

dispositions de l'article L.133-3 du code de commerce, il appartient au Client d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur par lettre recommandée dans les trois jours après la date de réception mentionnée. Une copie du courrier devra être adressée simultanément à ALSF. Passé ce délai, et à défaut d'effectuer les formalités précitées, aucune réclamation ne pourra être effectuée à l'encontre d'ALSF. Le Matériel sera réputé avoir été réceptionné exempt de tout défaut ou vice apparent et/ ou manquant.

Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices/ manquants constatés. Aucun retour ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit d'ALSF. Les frais de retour ne seront à la charge d'ALSF que dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés par ALSF ou toute personne mandatée par elle. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par ALSF, le Client n'aura droit qu'au remplacement des Matériels non conformes et/ou au complément sans que le Client ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions du présent article ne suspend pas le paiement par le Client des Matériels concernés.

RETOUR DE MATÉRIEL

Toute livraison de Matériel acceptée sans réserve par le Client ne peut donner lieu à reprise sauf accord express d'ALSF et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de livraison du Matériel. En tout état de cause, les colis ne doivent pas avoir été ouverts et tout Matériel d'une valeur inférieure à 200 € HT ne sera pas repris. En cas de retour accepté par ALSF, les frais et risques sont à la charge du Client.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix du Matériel figurant sur le Site sont indiqués hors taxes et hors frais de livraison. La TVA ainsi que les frais de livraison sont indiqués au Client lorsqu'il accède au récapitulatif de sa commande. Tout impôt, taxe ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

Les factures sont payables, sauf disposition particulière, à la commande.

Le mode standard d'envoi des factures et annexes logistiques associées aux factures est le courriel.

Les réclamations éventuelles relatives à la facturation devront être formulées par écrit au plus tard dans les 10 jours suivants la date d'émission de la facture. Après ce délai, aucune réclamation relative à la facturation ne sera admise.

Sauf disposition particulière convenue par écrit, les factures peuvent être réglées soit :

- par prélèvement bancaire. Aucun escompte ne sera accordé par ALSF au Client.

- par paiement en ligne via la plateforme sécurisée du prestataire de paiement d'ALSF, Ingenico Financial Solution. Ingenico Financial Solution est une société de e-paiement immatriculée à Bruxelles (Belgique) sous le numéro 886.476.763, autorisée par la Banque Nationale de Belgique et dont le siège social est situé au 102 Boulevard de la Woluwe à Bruxelles (1200).

Le paiement par carte bancaire par le Client est présumé avoir été réalisé par un utilisateur dûment autorisé d'une carte bancaire professionnelle au nom du Client facturé. Le Client reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte bancaire à Ingenico Financial Solution vaut autorisation de débit du compte bancaire associé à la carte bancaire, à concurrence du montant total de la Commande. Le Client est informé que la carte bancaire sera débitée immédiatement à compter de la finalisation de la Commande. En cas de refus du paiement, le Client en sera informé immédiatement par Ingenico Financial Solution sur la plateforme de paiement directement. Dans cette hypothèse, la Commande ne sera pas considérée validée par ALSF et le

Client pourra faire une nouvelle tentative de paiement en ligne ou changer son mode de paiement.

Les données enregistrées et conservées par ALSF constituent la preuve de la Commande et de l'ensemble des commandes passées. Les données enregistrées par Ingenico Financial Solution constituent la preuve de toute transaction financière intervenue entre le Client et ALSF.

En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, ALSF se réserve la possibilité d'appliquer des pénalités de retard aux taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal et ce sans préjudice de l'exercice par ALSF de ses droits à recours.

Tout retard de paiement donnera également lieu au versement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros par facture.

ALSF se réserve la possibilité de demander une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant.

En cas de non paiement d'une facture à l'échéance, sans préjudice des droits ou recours dont ALSF pourrait se prévaloir en vertu des présentes CGV, ALSF aura le droit de refuser toute nouvelle commande et d'exiger au préalable le paiement des sommes dues.

Toute demande du Client de ré-édition d'un document (ex. copie de bulletin de livraison, duplicata de facture...) lui ayant déjà été adressé par ALSF fera l'objet d'une facturation au tarif ALSF en vigueur.

RESERVE DE PROPRIETE

Le Matériel est vendu sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix, à l'échéance convenue, par le Client.

GARANTIES

Le Matériel doit être vérifié par le Client lors de la livraison et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux vices apparents doit être effectuée selon les modalités de l'article "Livraison".

La durée de la garantie du Matériel contre tous défauts de fabrication est de un an à compter de la date mentionnée sur le bon de livraison ALSF. La durée de cette garantie ne s'applique pas aux produits consommables.

La garantie cessera de plein droit dès lors que le Client n'aura pas averti ALSF du vice allégué dans un délai de 30 jours à compter de sa découverte. Il appartient au Client de rapporter la preuve du jour de cette découverte.

La responsabilité d'ALSF est strictement limitée à l'obligation de réparer ou de remplacer le Matériel au choix d'ALSF. ALSF répare ou remplace gratuitement, y compris les frais de main-d'œuvre, mais à l'exclusion des frais de transport et d'emballage, toutes les pièces qu'elle a examinées et reconnues défectueuses. En vue de satisfaire à cette garantie, ALSF se réserve le droit de modifier le Matériel ou de remplacer certaines pièces. Les pièces reprises en application de la garantie seront la propriété d'ALSF.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale du Matériel, de détériorations ou accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse ou non conforme du Matériel, conditions de stockage ou de conservation anormales. En outre, cette garantie cessera au cas où le Client effectuerait lui-même des réparations ou modifications sur le Matériel. La réparation du Matériel ne comporte aucune nouvelle garantie et ne prolonge pas la durée de la garantie initiale.

ALSF ne garantit que l'aptitude du Matériel à l'usage prévu par le manuel d'utilisation et ne saurait être tenue responsable de tout dommage résultant d'une utilisation anormale, impropre ou non conforme du Matériel, de négligence ou violation des présentes CGV et de tout autre faute du Client ou du destinataire final.

ALSF se réserve le droit de suspendre son intervention au titre de la garantie, si le Matériel ou pièces sur lesquels son personnel doit intervenir, dans ses locaux ou chez le Client, ne sont pas en bon état de propreté et de stérilisation, et ce jusqu'à ce que ledit Matériel ne présente plus de risque pour son personnel. ALSF se réserve le droit de renvoyer aux frais du Client le Matériel ou les pièces qui ne satisferont pas à cette condition de propreté et de stérilisation.

Sauf disposition particulière convenue par écrit, le coût du transport du Matériel ou des pièces défectueuses, ainsi que celui du retour du Matériel ou des pièces réparées ou remplacées, sont à la charge du Client, ainsi que, en cas de réparation sur le site du Client, les frais de transport et de séjour des agents ou délégués d'ALSF, conformément à ses tarifs en vigueur.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'ALSF résultant de la vente est expressément limitée à la garantie ci-dessus définie, à l'exclusion de tous dommages et intérêts de quelque nature que ce soit. En cas de manquement d'ALSF à ses obligations contractuelles, sa responsabilité à l'égard du Client est limitée aux dommages directs aux biens à hauteur de vingt mille (20.000) euros toutes réclamations cumulées. Au-delà de ce montant, le Client renonce à recours contre ALSF, ses employés, agents, représentants et assureurs et s'engage à obtenir de ses assureurs une renonciation à recours équivalente. ALSF ne pourra voir sa responsabilité engagée envers le Client pour tout autre dommage, qu'il s'agisse, sans limitation, de dommages immatériels, directs ou indirects, causés au Client dans le cadre de la vente objet des présentes CGV, de perte d'exploitation, d'utilisation ou de revenus, de réclamations de tiers ou de tout autre dommage direct ou indirect quel qu'il soit. Le Client renonce à cet égard à tout recours contre ALSF, ses employés, agents représentants et assureurs et s'engage à obtenir de ses assureurs une renonciation à recours équivalente.

FORCE MAJEURE

Les événements indépendants de la volonté de l'une des parties ou de ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs ou agents pouvant affecter ladite partie (ou ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs ou agents) dans l'accomplissement de tout ou partie de ses obligations contractuelles (autres que des obligations de payer des sommes d'argent), tels que, notamment : incendie, inondation, catastrophe naturelle, émeute, guerre, sabotage, urgence de santé publique, maladies contagieuses, épidémie, pandémie, mesures de quarantaine et autres mesures similaires, grève, lock-out, fait de tiers, explosion, tremblement de terre, loi, ordonnance et règlement gouvernementaux, défaut d'obtention ou de maintien d'une (de plusieurs) autorisation(s) nécessaire(s), bris de machine ou avarie de matériel, interruption du réseau informatique ou du réseau de télécommunications, impossibilité d'obtenir de l'électricité ou de se procurer des matières premières, des utilités, de la main d'œuvre, des équipements ou des moyens de transport, suspendront l'exécution de la commande pendant la durée de l'(des) événement(s). Cet(ces) événement(s) libérera(ont) les parties de leurs obligations pendant la durée dudit(desdites) événement(s) et dans la mesure de ses(leurs) effets. Si un tel(de tels) événement(s) se produisait(produisaient), les parties s'engagent à se prévenir mutuellement le plus rapidement possible. Cet article ne pourra être évoqué par le Client pour se dégager de son obligation de payer toutes sommes d'argent dues à ALSF.

RÉPARATION A L'ISSUE DE LA GARANTIE

Le Matériel pourra faire l'objet d'une réparation par ALSF après accord préalable et écrit du Client sur le devis de réparation.

Le Matériel dont le prix de vente hors taxes est inférieur à 100€ ne fera pas l'objet de devis de réparation mais d'une nouvelle offre soumise aux présentes CGV.

Tout Matériel non réparable pour lequel le Client demande un retour fera l'objet de frais de retour facturés au Client selon le tarif en vigueur.

MATÉRIOVIGILANCE

Dans le cas où le Matériel vendu est un dispositif médical, le Client s'engage à respecter les obligations relatives à la matériovigilance conformément à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur découlant notamment, sans que cela soit exhaustif, du code de la santé publique et du Règlement européen 2017/745 du 5 avril 2017. Le Client s'engage à désigner un correspondant matériovigilance.

Concernant le Matériel ayant le statut de dispositif médical, le Client s'engage à :

- se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de vigilance y compris les cas de mésusage du Matériel
- informer immédiatement ALSF de toute non conformité concernant le Matériel qu'il pourrait constater;
- informer immédiatement ALSF de tout risque grave que pourrait présenter le Matériel;
- respecter les conditions de stockage et de transport conformément au manuel d'utilisation lorsque le Matériel est sous sa responsabilité;
- notifier sans délai à ALSF toute réclamation ou signalement de professionnels de santé, de patients ou d'utilisateurs relatifs à des incidents supposés liés au Matériel;
- assurer la traçabilité du Matériel auprès de tout utilisateur du Matériel pendant une durée minimale de 10 ans;
- tenir et conserver un registre des réclamations, du Matériel non conforme ainsi que des rappels et des retraits de Matériel;
- collaborer à la mise en oeuvre de tout avis relatif à la sécurité, à tout rappel et/ou retrait de Matériel;
- conserver et fournir à ALSF toute donnée liée à un rappel ou retrait de Matériel.

UTILISATION DU MATÉRIEL

Avant tout usage, le Client doit s'informer du mode d'emploi du Matériel, des règles de sécurité à observer ainsi que des propriétés et caractéristiques des Matériels qu'il met en oeuvre. Tout utilisateur doit prendre connaissance et se conformer strictement et impérativement aux lois, règlements et prescriptions en vigueur, applicables aux Matériels vendus dont les spécificités impliquent des précautions à prendre pour leur utilisation.

Le Client s'engage à former ou à faire former son personnel à l'utilisation du Matériel.

L'installation et la mise en service du Matériel sont effectués par le Client sous sa responsabilité. Le Client s'engage à ce que l'entretien du Matériel soit assuré par des techniciens formés par ALSF ou habilités par le fabricant du Matériel et selon les instructions de maintenance d'ALSF ou celles figurant sur le manuel d'utilisation du fabricant.

Le Client s'engage à respecter la notice d'instruction du Matériel et à disposer, en permanence, de la dernière version de la notice concernée.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu de la réglementation applicable à la protection des données en particulier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné collectivement la « Réglementation Applicable »). Dans le cadre de la mise en oeuvre des présentes CGV, chaque partie peut recueillir et traiter les données à caractère personnel des employés de l'autre partie et/ou ses clients ou toute autre catégorie pertinente de personnes. Chaque partie reconnaît agir en tant que responsable de traitement en ce qui concerne la collecte et le traitement de telles données à caractère personnel et à ce titre s'engage à se conformer aux exigences de la Réglementation Applicable.

Concernant les traitements des données à caractère personnel conduits sous la responsabilité d'ALSF, les données à caractère personnel du Client sont collectées et traitées en vue de la gestion de la commande et de l'administration de la vente. Elles seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la commande.

Conformément à la Réglementation Applicable, le Client dispose du droit d'accès à ses données personnelles, de

rectification, de modification, d'effacement et de limitation sur ses données personnelles sous le lien suivant:

<https://contactprivacy.airliquide.com/fr>

ÉTHIQUE - CONFORMITÉ

Chaque partie, particulièrement attachée à la protection et à la promotion des droits humains et du travail, à la protection de l'environnement et au développement durable, à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et au respect des sanctions, fait les déclarations suivantes et prend les engagements suivants dans le cadre de l'exécution des présentes CGV :

- chaque partie s'engage à respecter son ou ses propres codes de conduite
- chaque partie s'engage à respecter les lois en matière de développement durable, les lois anti-corruption, les lois anti-blanchiment et les sanctions applicables
- chaque partie a mis en place et maintiendra des systèmes, des politiques et des mécanismes de contrôle interne adéquats pour garantir le respect de ces lois applicables et sanctions ;
- chaque partie a mis en place et maintiendra des systèmes, des politiques et des mécanismes de contrôle interne adéquats pour identifier, prévenir et remédier à tout impact négatif, réel ou potentiel, sur les droits humains et l'environnement ; et
- chaque partie a mis en place et maintiendra un système d'alerte professionnelle.

TRANSFERT

Les présentes CGV continueront avec les ayants droits de l'une ou l'autre des parties en cas de transfert de droits, cession, apports, absorption ou fusion.

DROIT APPLICABLE- JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris même en cas de pluralité de défendeurs ou appels en garantie.